



18 avril 2011 #74  
**La CPI semaine après semaine**



### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

#### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

##### **Decision on victims' participation in proceedings relating to the situation in the Democratic Republic of the Congo**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 11 avril 2011

#### Affaire Lubanga Dyilo

##### **Les déclarations de clôture du procès à l'encontre de Thomas Lubanga Dyilo programmées les 25 et 26 août 2011**

Le 12 avril 2011, la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale (CPI) a établi le calendrier pour les soumissions écrites de clôture dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, et a invité les parties et participants à présenter leurs déclarations orales de clôture au cours d'audiences publiques programmées les 25 et 26 août 2011.

L'Accusation et la Représentation légale des victimes auront à communiquer leurs déclarations écrites de clôture au plus tard le 1er juin 2011 ; la Défense pourra y répondre au plus tard le 15 juillet 2011. Par la suite, l'Accusation pourra répliquer à la Défense avant le 1er août, et la Défense aura jusqu'au 15 août pour soumettre sa dernière réponse. Ces communications finales devront traiter de toutes les questions de fait et de droit soulevées dans cette affaire.

Comme l'a indiqué la Chambre dans son ordre établissant ce calendrier, les parties et participants doivent s'attendre, au cours des audiences des 25 et 26 août, à recevoir des questions de la Chambre suite à leurs déclarations orales de clôture.

Thomas Lubanga Dyilo est accusé d'avoir commis, en tant que coauteur, des crimes de guerre consistant à procéder à l'enrôlement et à la conscription d'enfants âgés de moins de 15 ans dans les rangs des Forces patriotiques pour la libération du Congo (les FPLC) et à les faire participer activement à des hostilités en Ituri, un district de la province Orientale de la République démocratique du Congo (RDC), entre septembre 2002 et août 2003.

Pour plus d'information sur cette affaire, veuillez cliquer [ici](#).



Thomas Lubanga Dyilo  
© ICC-CPI/Ed  
Oudenaarden

### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

#### **Order on the timetable for closing submissions**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 12 avril 2011

### Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

#### **Décision relative à la divulgation de l'identité de victimes aux parties et invitant le Procureur et la Défense à présenter leurs observations sur les informations supplémentaires concernant certaines victimes décédées**

Rendue par la Chambre première instance II, le 11 avril 2011

### Affaire Mbarushimana

### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

#### **Decision on the "Prosecution request to amend the e-Court Protocol"**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 avril 2011

### Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation du Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1<sup>er</sup> et le 21 septembre 2011, respectivement.

### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

#### **Decision on the "Request by Ms. Moraa Gesicho to Appear as Amicus Curiae"**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 avril 2011

#### **Decision on the "Request by Ms. Moraa Gesicho to Appear as Amicus Curiae"**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 avril 2011

### Affaire Ruto, Kosgey et Sang

### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

#### **Decision on the "Request by Ms. Moraa Gesicho to Appear as Amicus Curiae"**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 avril 2011

#### **Decision on the Re-filing of the "Defence Request for Variation of Decision on Summons or in the Alternative Request for Leave to Appeal"**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 13 avril 2011

### Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

### Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

#### **Decision on the "Request by Ms. Moraa Gesicho to Appear as Amicus Curiae"**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 avril 2011

### Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* ("Ahmad Harun") et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* ("Ali Kushayb") ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

### Affaire Banda et Jerbo

Décisions adoptées entre le 11 et le 15 avril 2011

Agenda of the status conference scheduled for 19 April 2011

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 12 avril 2011

#### Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

## Événements

### Ouverture de la version anglaise du concours de procès fictif de la CPI

La quatrième édition du concours de procès fictif de la Cour pénale internationale (CPI) s'est ouverte le dimanche 10 avril 2011, à La Haye, aux Pays-Bas, en présence de deux juges de la Cour, Mme Elizabeth Odio Benito et Mme Anita Ušacka. Quelque 100 étudiants de 13 pays ont participé tout au long de la semaine à ce jeu de rôles portant sur les règles et la jurisprudence de la CPI. La finale de la compétition a eu lieu le 15 avril, dans la salle d'audience de la Cour, et a été retransmise en direct sur le site Internet de la CPI.

Au cours de la réception d'ouverture, Mme Claudia Perdomo, chef par intérim de la Section de l'information et de la documentation au sein du Greffe de la CPI, a prononcé un discours soulignant que « la CPI a été établie afin de remplacer la culture de l'impunité par celle de la responsabilité ». Elle a déclaré qu'afin d'atteindre ce noble but, la CPI a besoin d'un soutien universel, lequel ne peut être acquis qu'en travaillant avec insistance et professionnalisme en toute indépendance. Mme Perdomo a ainsi invité les participants à la compétition à soumettre leur candidature au programme de stages et de professionnels visitant de la Cour ; ce programme permet aux étudiants et professionnels d'améliorer leur connaissance de la Cour et de partager ce savoir avec leurs pairs, dans leur pays d'origine.

Durant ces 5 jours, à La Haye, les futurs avocats avaient l'occasion de montrer leurs capacités en jouant les rôles des équipes de l'Accusation, de la Défense et de la Représentation légale des victimes. Les trois meilleures équipes ont participé à la finale devant un jury composé de trois juges de la CPI, vendredi 15 avril, de 14 à 17h. La finale a été suivie, au siège de la CPI, d'une cérémonie de remise des prix.

La compétition de procès fictif de la CPI, qui se concentre sur les aspects de fond et de procédure des règles et de la jurisprudence de la Cour, est organisée par l'organisation ICLN (*International Criminal Law Network* [Réseau du droit pénal international]) avec le soutien institutionnel de la CPI. Les Universités d'Amsterdam et de Pace ainsi que la Société américaine de droit international (*American society of International Law*) participent également à ce projet.

Ce concours permet à des étudiants en droit du monde entier d'améliorer leur connaissance du droit pénal international, et en particulier de la CPI et de ses procédures. En outre, la compétition offre à ceux qui partagent un intérêt pour ce droit une unique occasion de se réunir, de rencontrer leurs pairs des différentes régions du monde dans un cadre stimulant et de rencontrer des personnalités hautement respectées dans le domaine du droit pénal international.

Le soutien apporté par la CPI à l'organisation de ce concours s'insère dans le cadre du programme académique d'information du public de la CPI. Actuellement, la Cour soutient, outre la version anglaise de la compétition, une édition « Victor Carols Garcia Moreno » en espagnol organisé par l'organisation *Latin American Council of Studies on International and Comparative Law* (COLADIC). La finale de cette version espagnole aura lieu le 10 juin au siège de la Cour. A moyen et long terme, il est prévu d'encourager une plus large participation des étudiants dans les différentes régions du monde et d'organiser, en coopération avec des partenaires, la compétition dans les autres langues officielles de la Cour, à savoir le français, l'arabe, le chinois et le russe.

## Le gagnant de la version anglaise du concours de procès fictif de la CPI est l'Université de Bond



Les juges Elizabeth Odio Benito, Sanji Mmasenono Monageng et Christine Van Den Wyngaert avec les gagnants du concours de procès fictif de la CPI, représentant Université de Bond (Australie), au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Le 15 avril 2011, les juges Elizabeth Odio Benito, Sanji Mmasenono Monageng et Christine Van Den Wyngaert ont déclaré l'équipe représentant Université de Bond (Australie) gagnante de la version anglaise du concours de procès fictif de la CPI. Cette équipe est composée de Cale Davis, Gabrielle Morriss, Susan Forder et Tegan Little. L'Université de droit de Nalsar (Inde) et l'Université de droit de Osgoode Hall (Canada) ont respectivement obtenu les deuxième et troisième places.

Ces équipes ont plaidé devant les juges de la CPI à propos d'une affaire fictive au stade de l'audience de confirmation des charges, et ont joué les rôles de l'Accusation, la Défense et de la Représentation légale des victimes. Les autres participants ont suivi la finale de la galerie publique de la salle d'audience. La finale de la compétition de procès fictif était

également retransmise en direct sur le site Internet officiel de la Cour. Une cérémonie de remise des prix a suivi la décision rendue par la Chambre quant au gagnant du concours.

Les juges de la CPI présidant l'audience, le Procureur adjoint Mme Fatou Bensouda, le Greffier Mme Silvana Arbia et d'autres officiels de la Cour ont remis les différents prix aux meilleurs orateurs et équipes.

Des photos de l'événement sont disponibles [ici](#).

Cette année, 97 étudiants de 21 universités représentant 13 pays de tous les continents ont participé à ce concours pendant cinq jours à La Haye (Pays-Bas). La compétition offre une chance unique aux étudiants de se réunir dans un cadre stimulant et hautement pédagogique ainsi que de rencontrer des personnalités éminentes de la scène du droit international.

Ce jeu de rôles portant sur les règles et la jurisprudence de la CPI est organisé par l'organisation ICLN (*International Criminal Law Network* [Réseau du droit pénal international]) avec le soutien institutionnel de la CPI. Les Universités d'Amsterdam et de Pace ainsi que la Société américaine de droit international (*American society of International Law*) participent également à ce projet.

Dans le cadre de son programme académique d'information du public, la Cour soutient, outre la version anglaise de la compétition, une édition « Victor Carols Garcia Moreno » en espagnol organisée par l'organisation *Latin American Council of Studies on International and Comparative Law* (COLADIC). La finale de cette version espagnole aura lieu le 10 juin prochain au siège de la Cour. A moyen et long terme, il est prévu d'encourager une plus large participation des étudiants dans les différentes régions du monde et d'organiser, en coopération avec des partenaires, la compétition dans les autres langues officielles de la Cour, à savoir le français, l'arabe, le chinois et le russe.

## Interagir avec les communautés

### La CPI publie le deuxième épisode de la série d'émissions télévisées diffusée au Kenya « Demandez à la Cour »

Le 15 avril 2011, l'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) diffuse au Kenya le deuxième épisode de la série d'émissions radio et télévisées « Demandez à la Cour ».

Cette série répond aux questions les plus fréquemment posées par la population kényane au sujet du mandat de la CPI et de son travail. Elle a été conçue pour favoriser les échanges entre la Cour et les Kényans, en particulier avec ceux qui ont été les plus touchés par les violences postélectorales. Elle explique l'actualité judiciaire au fur et à mesure de son déroulement, indique quelles seront les étapes suivantes et rend les procédures devant la Cour plus transparentes et plus compréhensibles.

Cette édition répond aux questions les plus fréquemment posées au sujet du processus judiciaire qui fait suite aux audiences de comparution initiale tenues les 7 et 8 avril. Elle traite en outre des droits procéduraux des victimes participant aux deux affaires et explique le processus de demande de participation et les conditions à remplir pour exercer ces droits.

## Calendrier

L'émission a été diffusée par plusieurs chaînes de télévision kényanes, notamment KTN, Citizen TV, KBC, NTV, K24, KISS TV, CLASSIC TV, Sayare et Biblia Husema. Elle a également été diffusée sur les chaînes radio suivantes : Capital FM (qui hébergera également l'émission sur son site Web), Radio Citizen, Inooro FM, Chamgei FM, Mulembe FM, Muuga FM, Sayare FM, Musyi FM et Biblia Husema.

Chaque émission de la série pourra également être visionnée sur [la chaîne YouTube](#) de la CPI.

Les autres télévisions et radios locales sont encouragées à diffuser cette émission sans qu'une autorisation supplémentaire ne soit nécessaire.

Pour visionnage :

YouTube

<http://www.youtube.com/watch?v=A8wUvVg4OqQ>

Pour téléchargement :

Audio :

[http://www.filesserver.icc-cpi.info/audio/Ask\\_the\\_court\\_Kenya\\_110415.mp3](http://www.filesserver.icc-cpi.info/audio/Ask_the_court_Kenya_110415.mp3)

Vidéo :

[http://www.filesserver.icc-cpi.info/video/Ask\\_the\\_court\\_Kenya\\_110415.mp4](http://www.filesserver.icc-cpi.info/video/Ask_the_court_Kenya_110415.mp4)

## Calendrier

AVRIL 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
18 Signature d'un échange de lettres entre le juge Song, président de la CPI, et le Secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains (OEA), à Washington D.C., pour l'établissement d'un accord de coopération-cadre entre la CPI et le Secrétariat général de l'OEA	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
Vacances judiciaires						
MAI 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						1
2	3	4 Discours du Procureur de la CPI sur la situation en Libye devant le Conseil de sécurité de l'ONU, à New-York (États-Unis)	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.